



**Délégation de signature**

Je soussignée,

Cécile Belard du Plantys, agissant en qualité de Directrice générale de Paris Habitat-OPH, Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial inscrit au RCS de Paris sous le numéro 344 810 825, dont le siège est situé 21 bis, rue Claude Bernard à Paris 5<sup>ème</sup>,

Dûment habilitée selon les délibérations du Conseil d'Administration de Paris Habitat-OPH numéros 2022-02 du 17 février 2022 et 2022-13 du 31 mars 2022,

Donne délégation à Madame Nora MOKRANI, Directrice Territoriale Val de Marne,

À l'effet de signer, au nom de Paris Habitat-OPH, les documents suivants :

- avenant numéro 2 à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du contrat de Champigny-sur-Marne ayant pour objet la prorogation de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- avenant numéro 2 à la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Territoire du contrat de ville du Haut Val-de-Marne ayant pour objet la prorogation de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- avenant numéro 2 à la convention-cadre d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Territoire du contrat de ville Plaine Centrale-Bonneuil-sur-Marne ayant pour objet la prorogation de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2023.

  
Bon pour délégation  
Cécile Belard du Plantys

**30 AOUT 2022**

Fait à Paris, le